

100me ANNEE No. 223

OTTAWA, SAMEDI, 27 JUILLET 1889

LE NUMERO : 2 CENTINS

## PIANOS et ORGUES

Pianos de Chickering, Steinway, Orgues Haines, de Estey, Everett et de Nordheimer et de Kimball.

Nous avons un assortiment complet et choisi de bons pianos de seconde main. Les prix et conditions sont à la portée de tous.

**A & S Nordheimer**  
67 RUE SPARKS

## DEPECES DU MATIN

Paris, 27.—L'audience du tribunal correctionnel de Clermont a été marquée par un incident violent. Un vagabond, d'origine belge, nommé Amédée Patin, avait été condamné à quatre mois de prison pour mendicité.

Au moment où les gendarmes de service à l'audience s'apprêtaient à le ramener à la maison d'arrêt, cet individu s'empara d'un des lourds sbots et le lança violemment contre le président du tribunal. Le projectile a atteint au bras gauche M. Meusy, juge d'instruction, qui s'éleva à la droite du président.

Le ministère public a requis contre Patin l'application sévère de la loi. En conséquence, le tribunal a prononcé contre lui la peine de cinq années d'emprisonnement.

Paris, 27.—Une découverte fort importante a été faite à Saint-Etienne, et à l'heure actuelle les ingénieurs connaissent la véritable cause de la catastrophe. Depuis huit jours, M. Primal, ingénieur ordinaire des mines chargé de la circonscription de Saint-Etienne, s'efforçait de recueillir tous les indices pour faire connaître l'endroit précis où l'explosion s'était produite; il examinait minutieusement le sol autour des cadavres pour savoir si un mineur n'avait pas commis quelque imprudence, si une plume n'avait pas été allumée notamment, ou si une lampe n'avait pas été brisée par un coup de pic, mais toutes les recherches étaient demeurées infructueuses.

Or, vers six heures du soir, M. Primal pénétrait dans une galerie jusqu'alors inexploérée. Cette galerie était horriblement boueuse; tout semblait indiquer qu'on était arrivé au centre de l'explosion. On acquit bientôt la conviction que le coup de grisou était parti de là. Effectivement douze lampes étaient accrochées au mur de la galerie; elles poulaient des traces profondes d'oxydation au sommet du capuchon métallique; à aucun d'elles n'était possible.

Les tiges de ces lampes avaient été portées au rouge, et le métal surchauffé avait communiqué le feu au grisou. Quand la flamme des lampes brûla au milieu du grisou, elle s'allougea, entourée d'un nimbe bicénaire; c'est cette particularité qui révéla ordinairement la présence du grisou. Dans ce cas, les mineurs ont une seule chose à faire: à porter rapidement la lampe dans un autre quartier de la mine avant que le capuchon ait rougi.

Le dégagement du grisou a dû être considérable et instantané. Les douze mineurs qui avaient accroché leurs lampes aux parois de la galerie pendant qu'ils faisaient leur déjeuner à quelq. es mètres de là, n'apparurent pas leurs lampes qui rougissaient.

Ces douze lampes ont été emportées par l'ingénieur en chef. Elles seront soumises au conseil général des mines à Paris.

New-York, 27.—M. Edison, le célèbre électicien vient d'être appelé officiellement à donner son avis sur les exécutions capitales par l'électricité.

On sait que l'avocat de K. Miller, l'assassin de Buffalo qui a été condamné à la peine de mort, d'après la nouvelle loi, n'ayant pu faire casser le jugement pour vice de forme, s'en

est pris à la loi elle-même prétendant qu'elle est contraire à la constitution en ce qu'elle prescrit un «châtiment» extraordinaire et inhumain. La cour ayant ordonné une enquête et ayant commis M. Becker, pour y procéder, cette enquête se fait actuellement à New-York.

Que que absurde que cela puisse paraître, l'avocat de l'accusé a soulevé la question de savoir s'il était possible de tuer un homme au moyen des courants électriques. On a été toute sorte de témoins et de prétendus experts, dont quelques-uns n'ont pas hésités à soutenir qu'il n'était pas possible de tuer un homme avec des courants électriques ordinaires. On a même présenté une nommé Carpenter Smith, qui se dit absolument réfractaire aux effets de l'électricité, et qui prétend même avoir reçu une dose de courant électrique extraordinaire, sans avoir éprouvé d'autre mal qu'une forte secousse et une légère contraction nerveuse.

Mais M. Edison a eu bientôt fait de mettre à néant toutes ces assertions invraisemblables. Après avoir déclaré qu'il occupait des questions relatives à l'électricité depuis vingt-six ans et être entré dans des détails techniques sur les diverses espèces de courants, M. Edison a déclaré qu'il n'y avait rien de plus facile que de causer la mort instantanée d'un homme, au moyen de certains de ces courants. Lorsqu'on lui a présenté M. Smith, le prétendu réfractaire aux effets de l'électricité, M. Edison lui a dit: «Si vous voulez venir dans mon laboratoire et vous soumettre à l'action d'un courant d'une violence quinze fois moindre que celle que vous prétendez avoir reçue, je vous donnerai \$100,000. Un ami de M. Edison, qui était présent, a offert \$200 de plus; mais M. Smith n'est bien gardé d'accepter cet aléatoire proposition. Avec un courant d'une certaine puissance, a déclaré encore M. Edison, non-seulement je tue un homme, mais encore je carbonise son corps en quelques instants.

Il est inutile d'insister sur le poids qu'aura forcément un témoignage comme celui de M. Edison. Mais en vérité on se demande s'il était bien nécessaire de déranger le célèbre électicien, alors que de pauvres diables sont tués si fréquemment à New-York comme dans d'autres grandes villes, par le simple contact avec quelque fil cassé d'éclairage électrique.

## MONTREAL

MONTREAL, 27.—Le docteur George Tucker, le fameux herbiste sauvage de la rue Saint-Jacques, a eu à répondre ce matin à une accusation d'empoisonnement. L'accusation est d'avoir fait usage de son poison dans la rue Craig. Depuis plusieurs jours, le célèbre «médecin» man pour servir de l'expression en usage parmi ceux de sa nation, s'était permis certaines extravagances, telles que de faire courir sa femme et bris de vaisselle, meubles, etc., chez lui.

Une plainte a été déposée contre lui par son beau père avec le résultat que le constable Basile du poste de l'hôtel de ville l'empoignait hier soir. Le prévenu a comparu ce matin devant le recorder qui a refusé d'accepter de caution et l'a condamné à quinze jours de prison aux travaux forcés. Il appert d'après les statistiques, de la police que le 25 mai dernier, il était condamné pour une offense semblable, à fournir un cautionnement de \$200 et les frais pour garder la paix pendant l'espace d'une année, ou aller en prison pendant trois mois. Il est à espérer que cette fois la leçon profitera pour l'avenir.

## QUEBEC.

Québec, 27.—Dans la soirée d'hier, deux individus arrivèrent en voiture à la résidence de M. Fortin, rue Fauray, St-Roch, pendant l'absence de ce dernier. L'un d'eux descendit de voiture, entra dans la maison et saisit à la gorge la première personne qu'il rencontra et qui était la servante. Cette dernière se débattit en criant et parvint à se dégager. L'autre sortit alors, remonta dans la voiture et s'éloigna. Mais il avait oublié son parapluie et il revint dans la nuit avec six autres individus.

On dit que la police est sur la trace de ce violateur de domiciles.

—Les travaux de réparations fait au Polynésien, placé dans le bassin de redoub, à St-Joseph de Lévis, vont coûter \$90,000. Lorsqu'ils seront terminés, le Polynésien sera certainement un des plus beaux et des plus solides steamers de la ligne Allan, car en même temps que ces travaux de réparation urgents, on lui fait subir des améliorations qui ne peuvent que le placer au premier rang des steamers possédant le plus grand confort.

—M. Esch marchand de primeurs sont malheureusement toutes arrivées. Une Violette sollicitée.

W. H. MARTIN,  
123 rue Sparks

## 100,000.00 de Marchandises Sèches A VENDRE PAR ENCAN PUBLIC D. GARDNER & Cie 66 ET 68 RUE SPARKS

Commenceront le 1er Juin pour se continuer jusqu'au 1er Juillet  
Une vente sacrifiée de tout le fond de marchandises  
Ceci comprend des marchandises de premier choix qui seront vendues à moitié prix.

UN MOT AUX SAGES. VENEZ DE SUITE  
Indiennes, Cotons, Toiles, Etoffes à Robes, Soies, velours, Rubans, Gants et Chapeaux de toutes espèces

300 DOLMAN'S ET PALETOTS POUR DAMES.  
500 JERSEYS DE \$1.00 JUSQU'A \$3.00.  
TAPIS, TOILES CIRCRES ET TAPIS HUILES.

Le contenu de 9 départements Il faut que tous soit vendu.

**D. GARDNER & CIE.**

## HOTEL CANADIEN CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

La Route directe entre l'Ouest et tous les points du Bas du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec; ainsi que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince Édouard, le Cap Breton, les îles de la Madeleine, Terrebonne et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanche excepté) et se rendent à destination de tous ces points sans changement de char, en 30 heures.

D'élegants chers dortoirs (buffets) et salons pour le jour sont attachés à chaque train direct.

Les populaires places d'eau et de pêche du Canada sont à votre portée par cette ligne; ou bien, on peut y aller par cette ligne.

LA LIGNE DES PASSAGERS ET DES MALLEES, CANADIENNE-ÉTOILENS  
Les passagers pour la Grande Bretagne ou le Continent Européen ou laissant Montréal, le jeudi matin, rejoindront le steamer par le fret de la ligne adéquate.

On appelle l'attention des voyageurs sur les facilités supérieures que leur offre notre ligne pour l'expédition de la farine et des autres marchandises dans les provinces de l'Est et de Terrebonne; aussi pour l'expédition de grains et des autres produits chez les marchés étrangers.

Toutes les informations relatives aux tarifs de transport de fret et de passagers et des billets peuvent être obtenues en s'adressant à:  
E. KING, agent des billets,  
27, rue Sparks, Ottawa, Ont.  
GEO. W. ROBINSON, agent pour les passagers et le fret de l'Est, 129, rue Saint-Jacques, Montréal.

D. POTTINGER, Surintendant-Général.  
Bureau du Chemin de Fer,  
Montréal, N. B., 2 juillet 1889.

## T. J. SEATON Horloger et Bijoutier

Marchand de Montres d'Or et d'Argent, Pendules à Réveil et de bijoux de toutes sortes. Tous les ouvrages sont garantis.

Nos. 209 et 211 rue Wellington, Ottawa

## LOTTERIE NATIONALE CLASSE D.

LE 25EME TIRAGE MENSUEL  
AURA LIEU LE  
MERCREDI, 21 AOUT 1889  
A 2 HEURES, P.M.

VALEUR TOTALE DES LOTS  
\$50,000.00  
Gros Lot: Un Immeuble de \$5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS:  
1 Immeuble de \$5,000.00  
1 do 2,000.00  
2 Immeubles de 1,000.00  
4 do 500.00  
10 do 200.00  
20 Assemblées de 100.00  
50 do 100.00  
100 Montres d'or 50.00  
1000 Montres d'argent 10.00  
1000 Services de toilette 5.00

2307 Lots valant \$50,000.00  
COUT DU BILLET \$1.00  
Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.  
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.  
Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI le jour du tirage.  
Tirages, le 25 Mercredi de chaque mois.  
Le Secrétaire: G. E. LEBEVRE,  
Bureau: 19, Rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

**W. E. BROWN**  
MANUFACTURIER ET MARCHAND  
CHAUSSURES EN GROS  
A transporté son établissement au  
No. 61 RUE RIDEAU, OTTAWA

## Bureau de Poste d'Ottawa.

Arrivée et départ des malles.

MALLES	Parture	Arrivée.
Ouest-Toronto, Hal.	7 30	8 30
Brockville, etc.	7 30	8 30
Ouest-Bellefleur, etc.	7 30	8 30
Ouest-Manitoba, etc.	7 30	8 30
Ouest-N. Ont.	7 30	8 30
Ouest-Toronto, Pa.	7 30	8 30
Est-Montreal, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Riviere, etc.	7 30	8 30
Est-Val-de-la-Puce, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30
Est-Prince, etc.	7 30	8 30
Est-Quebec, etc.	7 30	8 30